

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-653 DU 17 DECEMBRE 2009

Chargeant Monsieur **Goundé Désiré ADADJA**,
Ministre Délégué auprès du Président de la République
Chargé de la Communication et des Technologies de
l'Information et de la Communication de l'intérim de
Monsieur Issa BADAROU-SOULE, Ministre Délégué
auprès du Président de la République chargé de
l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et
Infrastructures Portuaires pour compter du dimanche
29 novembre 2009.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de
la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006;
- VU le Décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition
du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du dimanche 29 novembre 2009, Monsieur **Goundé Désiré ADADJA**, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'intérim de Monsieur Issa BADAROU-SOULE, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDCEMTMIP-PR 4 – SGG 1 –
AUTRES MINISTERES 30 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.